



heures supplementaires non payes

Par **fanny257**, le **23/04/2012** à **14:55**

Bonjour

je suis aide soignante a domicile je travaille dans un service de soin à domicile qui a une extention de 7 lits autorises par la drass aujourd'hui nous avons 9 patients le matin au lieu de 7 prevu.

Dans une journée de travail nous avons 14 à 15 patients (9 le matin et 6 le soir) nous parcourons 60km avec une voiture de service tous cela ne se fait pas en 7h de temps travailler nous faisons 1h voir 1h30 de plus par jour qui ne sont pas payes.

Nous en avons déjà parler a la direction mais personne n'a bouger que faire pour etre payes?

Par **P.M.**, le **23/04/2012** à **16:53**

Bonjour,

Vous pourriez mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR de vous régler vos heures supplémentaires avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes si elle ne porte pas effet...